

Le 4 mai 1836, les conseillers municipaux, MMs Issaly, Dauban, Fau, Passelac, Maillebauu, Albouy, Taraire, Foulquier, Fric, Lacoeste, Arnal et Régis, sous la présidence de Mr. Lacombe, maire, constataient que le local situé dans le Portal Bas, qui servait de mairie, était d'un accès difficile et qu'il ne comprenait qu'une pièce si peu spacieuse qu'elle ne pouvait contenir ensemble le Conseil municipal et un nombre égal des plus gros contribuables de la commune lorsqu'il était nécessaire de les convoquer et qu'en la circonstance ces derniers étaient dans l'obligation de ce tenir debout pendant les débats.

Le Conseil a également délibéré sur la nécessité d'instruire les enfants dans les meilleures conditions matérielles possibles et a décidé la construction de deux maisons d'école, l'une à Campuac, l'autre à Villecomtal où le projet devait prévoir l'utilisation polyvalente des locaux: maison d'école, maison et corps de garde.

Après diverses recherches et sur la recommandation de l'architecte départemental, le Conseil municipal a décidé, le 8 février 1838, l'achat du jardin dit « du portal bas » appartenant à Jean-Pierre Jeanneau, ancien teinturier de Villecomtal, au prix de cinq cents francs arrêté d'un commun accord avec messieurs Combes, expert de la mairie et Bertrand, expert du sieur Jeanneau, sous les réserves exprimées par ce dernier, à savoir qu'il conservait la propriété du bois d'un noyer, de la terre végétale et des pierres de construction pouvant se trouver sur le terrain vendu, le déblaiement étant à sa charge.

Le 9 mai 1853, le Conseil approuvait le décompte définitif des travaux exécutés par Basile Pailhariès, maître maçon de Villecomtal, sous la direction de Mr. Boissonade, architecte à Rodez et le 12 mai 1854 consentait à l'homme de l'art et à l'entrepreneur des intérêts fixés à 5% des sommes qui leur restaient dues à la date de la réunion.

Historique et arrêté des comptes

4 mai 1836	décision de construire	
9 novembre 1837	choix du terrain	
8 février 1838	achat du terrain	500,00
26 décembre 1838	adoption des plans et devis	
9 mai 1853	arrêté des comptes à la somme de	15709,00
29 juin 1862	liquidation des comptes	
	Succession Boissonade - intérêts	182,00
	Pailhariès entrepreneur - intérêts	603,00
		<hr/>
		16994,00
	Subventions du Conseil Général	2500,00
		<hr/>
	A la charge de la commune	14494,00

Observations:

- La législation en vigueur obligeait les municipalités à convoquer les plus gros contribuables aux séances du Conseil municipal afin qu'ils participent aux débats et qu'ils votent les dépenses importantes.
- La commune s'est procuré les fonds nécessaires en taxant le principal sur l'impôt calculé sur les portes et fenêtres, les patentes et la taxe personnelle à raison de 5 centimes additionnels.

V

ILLECOMTAL



Le mot du Maire

Chaque année, à cette même période, nous vous proposons ce bulletin estival. Encore cet été, les bénévoles des associations et la municipalité sont fiers de vous offrir de nombreuses manifestations pour le plaisir de

valoriser notre patrimoine et améliorer notre cadre de vie. Il sera nécessaire que chacun puisse s'exprimer, donner son avis avant cette réalisation. Vous y serez donc invités le moment venu. Les restaurations du porche et de la calade des Potiers, la modernisation et



échos de notre cité médiévale

tous

Vous découvrirez aussi dans ce bulletin un projet important, très important pour l'avenir et le bien être de tous : l'opération cœur de village. Ce programme arrive après les travaux d'assainissement et d'enfouissement des réseaux, il a pour objectif de remettre en

l'extension de la mairie marquant le commencement de ces lourds travaux qui seront facilités par des subventions déjà accordées, d'autres sont en cours de demande.

Je me joins au conseil municipal pour vous souhaiter une belle saison estivale.

Jean-François Pradalier

Assainissement non collectif

L'assainissement individuel (ou autonome) est par définition une technique de traitement des eaux usées domestiques, avant infiltration dans le sol ou rejet au milieu hydraulique superficiel. Il est adapté à la taille d'une habitation, dans les zones non desservies par le réseau de collecte public. Ce type de traitement fait l'objet d'une réglementation suivie par le service de l'assainissement non collectif : le SPANC.

La loi sur l'eau de 1992 et la LEMA (loi sur l'eau et les milieux aquatiques) du 30 décembre 2006 donnent aux communes ou communautés de communes les compétences et les obligations en matière d'assainissement. Il appartient

donc à ces collectivités de prendre en charge les dépenses de contrôle des systèmes de traitement des eaux usées dans les zones d'assainissement non collectifs.

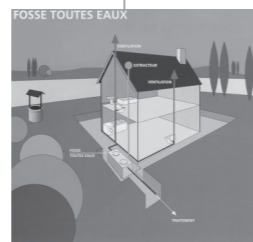
Les échéances fixent au **31 décembre 2012** l'obligation faite aux collectivités de procéder aux contrôles de toutes les installations en zone d'assainissement non collectif (diagnostic de la commune). Pour notre commune, cette compétence est du ressort de la communauté des communes d'Estaing.

A l'issue de ce premier contrôle le propriétaire se verra remettre une attestation de « conformité » ou de

« non conformité ». En cas de non conformité, le propriétaire disposera d'un délai de quatre ans pour remettre aux normes l'installation incriminée.

Ensuite, les usagers devront assurer le bon fonctionnement de leur installation et faire appel à des personnes agréées pour éliminer les matières de vidange afin d'en assurer la bonne gestion.

En cas de vente d'une habitation en zone d'ANC, dès le 1er janvier 2013, l'attestation de « conformité » de l'installation de traitement des eaux usées devra être fournie au notaire.



Environnement : les enjeux du tri sélectif

Nos déchets non triés vont très loin ! Depuis le 17 Mai 2010 la décharge de Sainte Radegonde est fermée. Le SYDOM, qui a en charge le transport et le traitement des déchets sur le département de l'Aveyron, a dû gérer, dans l'urgence, ce problème et trouver des solutions provisoires en attendant l'hypothétique solution définitive à moyen terme qui serait de créer une décharge contrôlée située dans le département. Nos déchets sont donc transportés par nos camions benne jusqu'à un quai de transfert situé dans les locaux de l'entreprise Véolia aux portes de Sébazac. Ils sont ensuite transférés près de Graulhet pour y être traités, avec comme conséquence un surcoût important.

L'an dernier la tonne

amenée par nos camions avait un coût de traitement de **75€**. Cette année le coût : quai de transfert + transport décharge + traitement est de **125€ la tonne**.

Dans l'intérêt de tous, il devient donc nécessaire de diminuer au maximum le tonnage transporté à Graulhet. Nous pouvons le faire de 2 façons : la réduction des déchets à la source, pour ceux qui le peuvent, consiste à composter les déchets humides qui sont aussi les plus lourds et donc coûteux à traiter. C'est la raison pour laquelle la Cte de Communes de Marcillac a lancé une nouvelle distribution de composteurs subventionnés ramenant son coût à 20€. Cela permet ainsi aux utilisateurs de traiter sur place les déchets ménagers (épluchures, restes de repas, fruits abimés) et les

déchets verts (pelouses ou jardins).

Il reste encore quelques composteurs en stock. Pour en réserver un, contacter la mairie de Villecomtal:

(05 65 44 60 21)

L'autre façon de réduire les déchets à traiter consiste à améliorer le tri sélectif. En effet, mieux nous trions, moins cher cela coûte.

Les tonnages de déchets triés ne coûtent rien à notre collectivité, le SYDOM prenant en charge le coût facturé par l'entreprise BRALEY. Par contre toute tonne refusée (déchets mal triés, ou refusés) est remise dans le circuit « ordures ménagères » non triées, d'où l'importance de bien trier.

Quelques rappels de consignes de tri:

• Reportez vous, si possible, aux documents distribués

les brèves

Maison de Santé de Villecomtal :

Les premiers coups de pelle mécanique, donnés le 27 mai 2010, marquent le début de la construction de la maison de la santé de Villecomtal. Le chantier devrait être achevé dans un an. Les entreprises retenues suite à l'appel d'offres sont les suivantes :

Lot n°1	Terrassements	Entr. PRADALIER
Lot n°2	Fondations spéciales	SATS
Lot n°3	Gros oeuvre	EGB
Lot n°4	Ravalement	CANO
Lot n°5	Charpente	MIGRA
Lot n°6	Couverture	DELBES
Lot n°7	Menuiserie ext.	ALU TECH
Lot n°8	Menuiserie int.	BOULDOIRE
Lot n°9	Platrerie	SANHES
Lot n°10	Faux plafond	BELET
Lot n°11	Chape	SANHES
Lot n°12	Plomberie	MOLENAT
Lot n°13	Electricité	AGV
Lot n°14	Peinture	FASTRE
Lot n°15	Nettoyage	GSN

Ce chantier a été visité par Madame Danièle POLVE MONTMASSON, Préfète de l'Aveyron lors de sa venue sur le canton le 11 juin 2010. L'avancement du chantier ne lui a pas permis de poser la première pierre du bâtiment. Madame la Préfète a toutefois proposé aux futurs utilisateurs de la structure (UDSMA, ADMR, Docteur, Kinésithérapeute, etc...) de couper le ruban en juin 2011. Rendez vous est donc pris.

Réfection mur du cimetière

Après les dégâts imputables aux intempéries et tenant compte de sa vétusté, le mur du cimetière longeant la RD 22 sera restauré sur toute sa longueur (56 m). Pour cela un appel d'offres a été effectué auprès des entreprises. les travaux devraient être effectués à l'automne.

IL est à noter que ce mur avait été construit dans les années 59-60 par une entreprise de Mende. Déjà, il y



a quelques années, le côté montant perpendiculaire à la route avait été restauré par l'entreprise Lacombe.

Prêt à poster

Dans le cadre de la convention de partenariat qui nous lie avec La Poste, nous avons eu le plaisir de lancer une troisième enveloppe prêt à poster le samedi 26 juin. Cet événement a donné lieu à un vin d'honneur installé devant la poste en présence du Directeur d'Etablissement, Michel LEWICKI. Nous remercions La Poste pour sa contribution à la promotion du

Villecomtal Aveyron



village médiéval dans le Rougier

0565446021 - www.villecomtal.fr

patrimoine local.

3ème prêt à poster disponible à la poste de Villecomtal

Remplacement du parquet de la salle des fêtes

Le parquet de la salle des fêtes datant du début des années 80 est en très mauvais état. Il devenait urgent de pouvoir à son remplacement. Cela sera chose faite courant du mois de septembre. Pour ce faire, une consultation a été ouverte auprès de plusieurs artisans. Il en coûtera une dizaine de milliers d'euros TTC à la municipalité. Les nombreux utilisateurs et notamment les danseurs ne pourront qu'être satisfaits de cette rénovation.

Bibliothèque

Cet été encore, la bibliothèque sera ouverte le mercredi matin de 10h à 11h30 du 7 juillet au 1er septembre inclus. Nous vous rappelons que les prêts des livres ou des CD sont gratuits et que vous pouvez aussi consulter les documents sur place.

CALENDRIER DES ANIMATIONS

JUILLET

Mardi 13, à la tombée de la nuit: retraite aux flambeaux de l'amicale des pompiers puis à 22h30 feu d'artifice de la municipalité

Mercredi 28, à 21h à la salle des fêtes de Villecomtal, conférence sur le bienfait des plantes médicinales animée par Vihnn Luu.

Vendredi 30, à la salle des fêtes à 21h soirée organisée par la commission tourisme, culture de la mairie et l'OT du canton d'Estaing. Concert en 2 parties avec les standards de jazz et de bossa nova.

AOÛT

Dimanche 1er de 9h à 12h, promenade botanique dans le cadre du festival de la randonnée pleine nature accompagnée par Vinnh Luu. Rendez vous devant la mairie à 9h.—3€

Mercredi 4 à 21h à la salle des fêtes, grande soirée folklorique dans le cadre du FFIR, organisée par Lous Rascalous en collaboration avec la municipalité. Cette année c'est le groupe Croate Ivan Goran Kovasic de Zagreb.

Samedi 14 à 20h30, dans la rue de l'horloge dénommée pour l'occasion rue à-tire-l'aligot, soirée repas aligot organisée par le comité des fêtes avec animation musicale

Mardi 17 grande soirée bal gratuit à 21h à la salle des fêtes organisée par Lous Rascalous en collaboration avec le CCOR, Centre Culturel Occitan du Rouergue

vendredi-samedi et dimanche 27-28 et 29

fête de la St Barthélémy. Au programme du vendredi soir,

soirée théâtre. Le samedi après midi, concours de pétanque, pêche à la ligne et en soirée repas dansant animé par Nathalie Bernat.

Le dimanche, animation par la compagnie du P-Tit-Vélo, vide greniers et grande brasucade avec animation en fin d'après midi.

Concours amicaux de pétanque organisés par "les joyeux pétanqueurs" tous les samedis ou dimanches à 15h.

juillet : samedi 3 - dimanche 11 - samedis 17 et 24

août : dimanche 1er, samedi 7, dimanche 15, samedi 21 et 28

Marché estival organisé par la municipalité les mercredis matin de 9h à 12h30 du 14 juillet au 25 août. Une nouveauté cette année, le marché se tiendra sur l'avenue Joseph Vidal et non plus sur la place Jean XXIII.

L'exposition d'art est reconduite cette année du dimanche 8 au dimanche 15 août,

tous les jours de 15h à 19h. Une quinzaine d'exposants vous présenteront leurs œuvres telles que peintures sur bois et peintures sur soie, tableaux, bois tourné, marqueterie, photos anciennes, pyrogravures etc.

Cette manifestation est organisée conjointement par la commission tourisme et culture de la mairie et l'OT du canton d'Estaing.

Visite gratuite du musée de minéraux et fossiles Charles Roy tout au long des mois de juillet et août aux heures d'ouverture du point accueil tourisme au 41 rue droite.

Rénovation de la mairie

Les escaliers d'accès, la salle de réunion et du conseil trop petite, l'accès au secrétariat mal commode, les problèmes de confidentialité, d'isolation thermique, etc. bientôt fini cette liste à la Prévert des inconvénients de notre mairie.

L'architecte, Frédéric KIERASINSKI, a réalisé l'étude de la nouvelle mairie qui doit permettre de satisfaire, en premier lieu, à l'accessibilité obligatoire pour les établissements recevant du public. Comme rappelé dans la loi, ce nouveau bâtiment permettra aux personnes handicapées, quel que soit leur handicap, (physique, sensoriel, mental, psychique et cognitif)

d'exercer les actes de la vie quotidienne et de participer à la vie sociale.

Le projet consiste à réaliser une extension du bâtiment existant côté local de propreté. En rez-de-rue, cette extension abritera le bureau du maire ainsi que le secrétariat accessible de plein pied. Au dessus, la salle du conseil sera aménagée, vaste, claire, accessible depuis le secrétariat par un escalier et depuis la rue par un plan incliné (à partir de l'actuel accès aux logements). Son toit plat donnera au logement du R+1 un argument de location intéressant : une terrasse. L'actuelle mairie sera reconvertie, entre autre, en bibliothèque et salle de

réunion.

Il est à noter que ce projet a d'ores et déjà fait l'objet d'un permis de construire. M. CAUSSE, architecte des bâtiments de France, associé à tous nos projets, a donné un avis favorable au dossier.

Cette opération dont le montant avoisine les 300 000 € HT devrait permettre dès 2011 de donner un nouvel aspect et de nouvelles fonctionnalités à ce bâtiment public.



l'année dernière : fiche du journal du tri ou réglette. Si vous n'avez plus ces documents contactez la mairie.

- Si vous avez un doute, mettez les déchets dans le sac noir.
 - Utilisez uniquement les sacs jaunes transparents pour mettre vos déchets triés.
- NE PAS METTRE DANS LES**

CONTENEURS JAUNES :

- **Le verre**, qui est à déposer dans les colonnes spécifiques verre.
- **Du polystyrène**
- **Des tissus**, vêtements, chaussures, papiers peints, tapisseries.
- **Des grands films plastiques**, emballages d'appareils ménagers par exemple

- **Des pots de fleurs** ou petits pots de plantation en plastic, ils ne peuvent être actuellement recyclés.
- Bien en tendu, toute matière putrescible.
- **Des sacs noirs**, même s'ils contiennent des déchets triés.



Santé : dépistage du cancer

Un dépistage régulier, c'est une vie protégée. Si vous avez entre 50 et 74 ans, participez au dépistage des cancers de l'intestin et du sein.

• CANCER COLORECTAL

Aujourd'hui, on pourrait guérir beaucoup plus de cancers colorectaux (appelés aussi cancer de l'intestin) s'ils étaient détectés plus tôt. On pourrait même en éviter un grand nombre : ils se développent souvent à partir de petites lésions qu'il suffit de repérer et soigner avant qu'elles ne deviennent des cancers. Il est donc important, à partir de 50 ans, de se surveiller régulièrement. Le Ministère chargé de la santé a donc engagé un programme national de dépistage en relation avec les médecins traitants. L'association Aveyronnaise pour le dépistage des cancers (adeca) vous invite tous les 2 ans à consulter votre médecin traitant qui, compte tenu de votre histoire personnelle, détermine si le test de recherche de sang dans les selles est approprié. Si c'est le cas, il vous le remet et vous explique comment l'utiliser. Ce test est simple à faire chez vous. Il suffit de déposer un peu de selles sur des plaquettes en carton prévues à cet effet. Vous l'envoyez alors au centre de lecture dans l'enveloppe préaffranchie qui vous est fournie avec le test. Les résultats sont envoyés chez vous et chez votre médecin traitant qui vous informe de la conduite à tenir en cas de test positif. Ce test est pris en charge à 100% par l'assurance maladie.

• CANCER DU SEIN

Parce que trop peu de femmes effectuent le dépistage régulièrement, le Conseil Général de l'Aveyron a souhaité proposer une opération gratuite, tous les 2 ans et à proximité de chez elles par le passage du Mammobile (structure mobile équipée de matériel radiographique pour



Le Mammobile

mammographie), dans chaque canton. Vous êtes informée par courrier et invitée personnellement à passer cet examen (rendez-vous pris pour un jour et une heure précise). Vous êtes accueillie au Mammobile par un médecin et 2 manipulatrices-radio. N'oubliez pas d'apporter votre bon de prise en charge. Une manipulatrice vous fera 2 clichés par sein et le médecin vous examinera. Les radios sont développées et vérifiées sur place. Elles sont envoyées dès le lendemain à un premier radiologue (1° lecture). S'il ne trouve pas d'anomalie, votre radio sera lue une nouvelle fois par un deuxième radiologue (2° lecture) pour plus de sécurité. Ensuite vous et votre médecin traitant recevrez les résultats. Ce dernier vous guidera et vous conseillera en cas d'anomalie.

ATTENTION ! "anomalie" ne veut pas dire cancer. Cependant d'autres examens (échographie, clichés supplémentaires) peuvent être nécessaires pour compléter la lecture de votre mammographie.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Interrogez votre médecin.
- Renseignez vous auprès de votre Caisse d'Assurance Maladie.
- Contactez le service du Mammobile au 05 65 73 30 35

ou le comité féminin pour le dépistage du cancer du sein en Aveyron au 05 65 73 34 90

- Contactez le Conseil Général de l'Aveyron, l'adeca, 4, rue François Mazeranq 12000 RODEZ au 05 65 73 30 36

Opération cœur de village

Les travaux d'assainissement et de dissimulation des réseaux secs (EDF, Télécom, éclairage public, etc...) sont aujourd'hui terminés ou en voie de l'être. Il est temps de penser à aménager les rues de notre village. Pour cela, le conseil général réserve pour les communes de moins de 1000 habitants des programmes « opération cœur de village ».

Le conseil général souhaite, à travers ce programme, répondre au désir d'amélioration du cadre de vie exprimé par les communes. Nous avons donc fait acte de candidature et avons été retenu pour ce programme.

En présence de M. Dominique JACOMET, directeur du CAUE (conseil en architecture, urbanisme et environnement) et de M. CAUSSE, architecte des bâtiments de France, une première réunion nous a permis de prendre connaissance de la procédure et des objectifs à atteindre : établir un projet adapté aux lieux et aux habitants passant par une approche globale d'aménagement des espaces publics en mettant en cohérence les aspects techniques et financiers.

L'opération cœur de village a pour but, pour nous, de valoriser les caractères propres à la commune, d'identifier les enjeux liés à l'aménagement des espaces publics, et de renforcer l'identité du village.

Melle Aurélie Aubry, paysagiste au CAUE, établit en ce moment le diagnostic préalable de notre commune. Vous avez même dû l'apercevoir

arpenter nos rues.

Ce diagnostic doit mettre en évidence ce qui structure ou perturbe le village. L'étude définit les enjeux. Le schéma directeur établi à l'issue de l'étude servira de fil conducteur et révélera le caractère de notre village.

Le conseil général prend à sa charge le coût de cette étude. Le résultat de cette dernière sera présenté fin juillet. En septembre des propositions d'aménagement seront faites. La population sera associée aux choix des aménagements lors d'une réunion publique.

Puis, en octobre, le maître d'œuvre sera choisi après appel à candidature et audition. Il sera soit un architecte, soit un urbaniste, soit un paysagiste.

Ce maître d'œuvre réalisera les études techniques dans le respect du travail accompli par le CAUE. Des tranches de travaux seront définies, la première devant intervenir dès 2011.

En accompagnement de cette opération cœur de village, une opération « route départementale en traverse d'agglomération » permettra de traiter l'avenue Joseph Vidal. Bien entendu, nous en profiterons pour régler de façon pérenne la sécurité du carrefour de la route de Contensouzes (RD 904 / RD 22).

Tout comme pour le projet de réhabilitation de la mairie, la problématique accessibilité handicapé sera prise en compte pour l'ensemble des projets.

Vous aimez votre village, dites le avec des fleurs

Encore cette année, la municipalité a demandé l'inscription au concours départemental des villages fleuris. Si déjà l'an dernier, nous avons obtenu le prix à l'encouragement, nous devons encore faire mieux. Outre les arbres qui ont reçu leur taille de printemps, les employés municipaux aidés de quelques bénévoles ont procédé au cours de l'hiver à de nombreuses plantations. A l'automne dernier, la mise en place d'une centaine de vivaces ou d'arbustes a été effectuée après la visite sur le

terrain d'Eric Gayraud responsable de la pépinière départementale. Vous avez pu voir au cours de vos promenades dans le village les changements apportés aux principaux massifs (entrée côté Rodez, pont de la gendarmerie, monument aux morts et quelques autres). Vous avez pu reconnaître la diversité de ces plants qui ont des noms des plus enchanteurs : santoline, héliantheme, millepertuis...Au cours du mois de mai, nos mains vertes ont procédé à la mise en place des fleurs dans

l'ensemble des rues du village donnant ainsi une note de gaîté à nos pierres de grès rose.

Si vous aimez votre village, dites le avec des fleurs que vous aurez à cœur de mettre sur vos balcons, terrasses et devants de portes. C'est ensemble que nous rendrons notre cité des rives du Dourdou accueillante et attrayante. L'embellissement ne suffit pas et nous sommes conscients que le nettoyage des rues et places doit être effectué avec soin par nos agents techniques.

Programme et opération de rénovation des habitations

Le Programme d'Intérêt Général du Pays du Haut Rouergue, (PIG) associe plusieurs partenaires financeurs que sont l'Etat par le biais de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (A.N.A.H.), les communes et les communautés de communes et les caisses de retraite. Le taux des aides avec l'ensemble des financeurs peut, sous certaines conditions, dépasser les 50% du coût des travaux.

Les premières subventions réservées sur la Commune de Villecomtal :

Depuis le lancement du PIG, 13 demandes de renseignement ont été enregistrées de la part de propriétaires occupants et/ou bailleurs et 4 dossiers de demande de subventions ont été déposés à l'ANAH :

- 4 propriétaires occupants, pour l'amélioration du confort de leur résidence principale et/ou son adaptation. Montant global de 19845€ de subventions déjà réservées ou accordées par les financeurs.

- 1 propriétaire bailleur pour la création d'un logement de type 3-4 en sortie d'insalubrité. Le dossier est en cours de constitution.

Dans le cadre de l'opération façade, 2 demandes de renseignements auprès d'Habitat et Développement 12.

Cette opération vise à améliorer l'aspect des façades du centre bourg de Villecomtal. Tous les propriétaires de maisons ou d'immeubles inscrits dans un périmètre bien délimité peuvent bénéficier d'une aide technique et

financière sans conditions de ressources. Les orientations pour l'année 2010 montrent qu'un maximum d'aides de 60% peut être accordé pour un total de travaux ne dépassant pas 30 000€ HT. Seront prioritaires les travaux venant en aide à la lutte pour la précarité thermique (isolation-chauffage) afin de réduire les dépenses d'énergie. **Les aides au handicap seront également mise en avant**

Ce programme de réhabilitation de l'habitat, lancé en 2008, entre dans sa dernière année Si vous avez un logement à rénover, c'est le moment ou jamais.

L'animation de ces opérations a été confiée à Habitat et Développement 12. Ses conseillers interviennent gratuitement auprès des propriétaires dans l'accompagnement de leur projet habitat : information, conseil, préparation et suivi des demandes de subventions jusqu'au paiement des aides attribuées dans le cadre du PIG ou de l'opération façades.

Où se renseigner sur ces 2 programmes et les possibilités de financement :

1. Lors des permanences mensuelles sur votre canton à la mairie d'Estaing, le deuxième jeudi de chaque mois de 9h à 10h
2. En contactant directement Chloé PORTAL au 05.65.73.65.75 (76) possibilité de visites gratuites chez vous avec un technicien de HD12
3. En se déplaçant au siège d'HD12 au 5 bd du 122^{ème} RI 12000 RODEZ (sur RDV)

Ras la crotte !

Dans la suite de l'article « vous aimez votre village » de la page précédente, nous ne pouvons plus passer sous silence une nuisance qui devient insupportable: la crotte de chien. Qu'un chien fasse ses besoins, c'est normal, ce qui l'est moins, c'est l'ignorance de son propriétaire concernant la propreté des rues, surtout en cette période estivale de plus forte fréquentation. Il existe des moyens pour éviter que ces excréments indésirables souillent nos semelles et

l'ambiance olfactive de nos rues :

1. Il y a suffisamment d'espaces naturels autour du village pour satisfaire nos amis canins.

2. Il existe des poches prévues pour récupérer la production indésirable.

Nous faisons donc appel à la vigilance des propriétaires concernés pour contribuer, à leur façon, au respect des espaces communs.

Il en est de même pour les âmes généreuses qui nourrissent les chats errants, laissant des gamelles à leur intention dans les rues. Ils participent ainsi à la prolifération de cette population féline déjà bien trop nombreuse.

Des efforts collectifs sont faits pour l'embellissement et le nettoyage de notre village, merci de retrouver un civisme qui permet une vie en commun plus agréable.